

Réunion du Conseil Municipal du 21 février 2019 à 20h30
Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 février 2019 à la Mairie sur convocation en date du 14/02/2019 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. SOURY, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, VARACHAUD, M. GERMOND, Mme MORANGE, Mme BOUGOUIN, Mme GUINEBERT, Mme DEXET, Mme RIVAUD, Mme ILAHA-ITEMA, Mme LAURENT.

Ouverture de la séance à 20h30.

M. SOURY est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 12/12/2018 est approuvé par 12 voix POUR et 3 Abstentions (absents)

M. le Maire donne la parole à M. GERMOND

Dossier 1 : Budget principal : vote du compte de gestion 2018

M. GERMOND présente le compte de gestion strictement identique au compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

Dossier 2 : Budget principal : vote du compte administratif 2018

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 196 385,66€ (+ 10,44%)
- Recettes : 1 714 461,89€ (+11,38%) soit un excédent pour l'exercice de 518 076,23€ ; avec l'excédent 2017 reporté (556 597,31€) les recettes s'élèvent à 2 271 059,20€ ; l'excédent cumulé est de 1 074 673,54€.

Section d'investissement :

- Dépenses : 852 576,52€
- Recettes : 567 016,64€ soit un déficit pour l'exercice de 285 559,88€ ; avec l'excédent 2017 reporté (209 963,70€) les recettes s'élèvent à 776 980,34€ ; le déficit cumulé est de 75 596,18€.

Le Maire sort de la salle pendant le vote. Le compte administratif 2018 est voté à l'unanimité.

Dossier 3 : Budget principal : Affectation du résultat

Les restes à réaliser (RAR) Dépenses : 898 742€ Recettes : 134 878€

RAR = -763 864€

Besoin de financement : 763 864 + 75 596,18€ = 839 460,18€

Excédent de fonctionnement 1 074 673,54€ = Affectation du résultat = 839 460,18€

Excédent de fonctionnement reporté (BP 2019) = 235 213,36€

Le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat à l'unanimité.

Dossier 4 : Budget annexe de l'Assainissement : vote du compte de gestion 2018

M. GERMOND présente le compte de gestion strictement identique au compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

Dossier 5 : Budget annexe de l'Assainissement : vote du compte administratif 2018

Section de fonctionnement :

Dépenses : 23 338,14€

Recettes : 45 597,00€ soit un excédent pour l'exercice de 22 258,86€

Section d'investissement :

Dépenses : 68 249,94€ avec le déficit 2017 reporté (38 947,72€) les dépenses s'élèvent à 107 197,66€

Recettes : 131 625,11€ soit un excédent pour l'exercice de 63 375,17€ ; l'excédent cumulé est de 24 427,45€.

Le Maire sort de la salle pendant le vote. Le compte administratif 2018 est voté à l'unanimité.

Dossier 6 : Budget annexe de l'Assainissement : Affectation du résultat

La section d'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement peut être laissé en section de fonctionnement sur le BP 2019.

Le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat à l'unanimité.

Dossier 7 : Budget annexe du Lotissement de La Borie : vote du compte de gestion 2018

M. GERMOND présente le compte de gestion strictement identique au compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

Dossier 8 : Budget annexe du Lotissement de La Borie : vote du compte administratif 2018

La section de fonctionnement s'est équilibrée.

- Dépenses : 117 774,78€
- Recettes : 117 774,78€

Section d'investissement :

- Dépenses : 117 774,78€
- Recettes : 0,00€ soit un déficit pour l'exercice de 117 774,78€ ; avec l'excédent 2018 reporté (73 102,75€) les recettes s'élèvent à 73 102,75€ ; le déficit cumulé est de 44 672,03€.

Le Maire sort de la salle pendant le vote. Le compte administratif 2018 est voté par 13 voix POUR et 1 Abstention (M. PATAUD).

Dossier 9 : Budget annexe de la station essence : vote du compte de gestion 2018

M. GERMOND présente le compte de gestion strictement identique au compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

Dossier 10 : Budget annexe de la station essence : vote du compte administratif 2018

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 089 543,76€
- Recettes : 1 100 639,10€ soit un excédent pour l'exercice de 11 095,34€ ; avec l'excédent 2017 reporté (1 262,45€) les recettes s'élèvent à 1 101 901,55€ ; l'excédent cumulé est de 12 357,79€.

Section d'investissement :

- Dépenses : 285 064,01€
- Recettes : 465 318€ soit un excédent pour l'exercice de 180 253,99€ ; avec l'excédent 2017 reporté (70 666,24€) les recettes s'élèvent à 535 984,24€ ; l'excédent cumulé est de 250 920,23€.

Le Maire sort de la salle pendant le vote. Le compte administratif 2018 est voté à l'unanimité.

Dossier 11 : Budget annexe de la station essence : Affectation du résultat

Besoin de financement : RAR = 85 000€ (Remboursement de l'avance au Budget Principal)

L'excédent d'investissement = 250 920,23€ - 85 000€ = 165 920,23

L'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement peut être laissé en section de fonctionnement sur le BP 2019.

Le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat à l'unanimité.

Dossier 12 : Bail commercial SC RECUPERATION MODERN

Le Maire fait part de la demande de M. COMMERCION de louer le hangar et un bureau au lieu-dit La Borie à l'arrière de Point Vert pour son activité de récupération et valorisation métaux/carton.

Par 2 voix CONTRE (Mme ILAHA-ITEMA, M. GARREAU), 1 Abstention (M. PATAUD) et 12 voix POUR, le Conseil Municipal accepte de louer les locaux d'environ 320m² à la SC RECUPERATION MODERN pour un loyer de 300€ TTC/mois. L'étude notariale de Saint-Auvent est chargée du bail de location.

Dossier 13 : Rénovation façades ancienne gendarmerie : choix des entreprises

Lot 1 : Démolitions – sciages et reprises béton

1 Offre : SRTS 21 273,73€ HT

Estimation: 11 000€ Après négociation montant : **13 122,13€**

Lot 2 : Façades – Réfection ITE – Bardage panneaux composites – Peinture extérieure

2 Offres : SMAC 171 582,23€ HT ETANCHE 2000 96 633, 88€ HT Estimation : 78 500€
Après négociation : SMAC maintient son offre ; ETANCHE 2000 **83 232,47€ HT**

Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC – Persiennes métalliques – Garde-corps

2 Offres : DELAGE **5 345,70€ HT** Estimation : 12 500€

FAURE offre non conforme (4 911€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 voix CONTRE (Mme ILAHA-ITEMA), 2 Abstentions (MM GARREAU et PATAUD) et 12 voix POUR décide de passer un marché avec :

- SRTS pour le lot 1 d'un montant de 13 122,13€ HT ;
- ETANCHE 2000 pour le lot 2 d'un montant de 83 232,47€ HT
- DELAGE MENUISERIES pour le lot 3 d'un montant de 5 345,70€ HT

Dossier 14 : Rénovation trottoirs (Lotissements) : choix de l'entreprise

Le Maire présente le tableau d'analyse des offres.

CMCTP 52 020,10€ HT ; EUROVIA 57 804€ HT ; COLAS 59 517,32€ HT ; MALLET 74 583,94€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer un marché avec l'entreprise CMCTP pour le montant de 52 020,10€ HT.

Dossier 15 : Agrandissement restaurant

Le Maire rappelle que les restaurateurs du Saint-Laurent-sur-Gorre ont demandé l'agrandissement de leurs locaux. Le projet occuperait tout le rez-de chaussée de la maison dite Pénarier. Le montant estimatif des travaux est de 260 000€ HT. Le bureau d'études Le COMPAS dans l'œil a fait une proposition d'honoraires de 24 000€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer le programme d'agrandissement du restaurant et de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec le Compas dans l'œil pour un montant de 24 000€ HT.

Dossier 16 : Acquisition bien immobilier rue de l'Ancienne Mairie

Il s'agit de la propriété de M. LEONARD rue de l'Ancienne Mairie, constituée d'une maison, d'une grange et de 3259 m² de terrain pour un montant de 40 000€, frais d'agence inclus.

L'acquisition est votée à l'unanimité.

Dossier 17 : Acquisition chemin Chaizemartin

L'Indivision Raynaud a exprimé le souhait d'acquérir une partie de l'Impasse de Chaisemartin. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de cette partie de chemin rural.

Dossier 18 : Acquisition chemin La Chaize

La SAS METHASOLEIL (Famille MERIGLIER) a exprimé le souhait d'acquérir le chemin communal qui passe au milieu de 3 parcelles sur lesquelles elle a un projet d'investissement.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin rural.

Dossier 19 : Acquisition chemin Beauvais

Par l'intermédiaire de l'Agence Aix Immobilier, le futur acquéreur d'un bien appartenant à l'Indivision Faure au 11 rte de Beauvais propose un déplacement d'emprise du chemin qui traverse les bâtiments. M. le Maire explique qu'une commune ne peut pas modifier l'assiette d'un chemin rural en procédant par échange de terrains. Toutefois, elle peut décider de son aliénation s'il n'est plus affecté à l'usage du public. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 Abstention (Mme RIVAUD) et 14 voix POUR décide de ne pas vendre une partie de ce chemin car celui-ci est encore fréquenté par le public.

Dossier 20 : Acquisition chemin La Châtaigneraie

M. PATAUD a exprimé le souhait d'acquérir une partie du chemin de la Châtaigneraie. Après avoir expliqué sa demande, M. PATAUD sort de la salle durant le vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de ce chemin rural.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de modifier les conditions de vente des chemins ruraux : le prix de vente sera de 0,30€ HT avec prise en charge par les demandeurs des frais de géomètre, d'enquête publique et de notaire.

Dossier 21 : Restaurant scolaire : contrat pour accroissement d'activité

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un adjoint technique contractuel TNC 7/35^{ème} au restaurant scolaire à compter du 03/03/2018.

Etat des décisions du Maire du 4^{ème} trimestre 2018

Période	N°	Date	N° Délégation	OBJET	décision	Avant
				Néant		

Questions diverses :

- M. SALAGNAD parle de sa rencontre avec l'organisme des Gîtes de France dans le cadre du projet communal de création de gîtes.

Fin de la séance 23h.